

**Motifs de la décision sur le projet d'arrêté préfectoral suivant :**  
**- Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 relatif à l'exercice de la chasse dans le département du Morbihan pour la campagne 2020 – 2021.**

(art. L.123-19-1 du code de l'environnement)

*Les motifs de la décision sont à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication*

**Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 relatif à l'exercice de la chasse dans le département du Morbihan pour la campagne 2020 – 2021.**

CONSIDERANT que conformément au code de l'environnement, la chasse à tir est ouverte pendant les périodes fixées chaque année par arrêté du préfet à l'exception des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau qui sont fixées par arrêtés ministériels ;

CONSIDERANT que l'exercice de la chasse et ses différents modes est conforme aux dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique approuvé le 05 février 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission départementale de chasse et de faune sauvage consultée de manière électronique du 15 décembre 2020 à 17h00 au 17 décembre 2020 à 17h00 ;

CONSIDERANT qu'en application du code de l'environnement le public a été régulièrement consulté du 18 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclus;

CONSIDERANT les observations, lors de la consultation du public du 18 décembre 2020 au 08 janvier 2021, qui ont fait l'objet d'une synthèse;

CONSIDERANT les pertes financières des producteurs de faisans et perdrix durant la période de non-chasse du petit gibier du fait du confinement lié à la lutte contre la propagation du covid-19 ;

**Pour ces raisons, Il s'avère justifié d'approuver les dispositions du projet d'arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020 relatif à l'exercice de la chasse pour la campagne 2020-2021 et de le proposer à la signature du préfet.**

Vannes le 12 janvier 2021,

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service eau, nature et biodiversité

Jean-François CHAUVET